



**SCHEMA PARISIEN  
DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE RESPONSABLE**

**2022 - 2026**

Première ville française à avoir adopté son Schéma de la Commande Publique Responsable dès 2016, la Ville de Paris est pleinement engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable ambitieuse.

Avec 1,6 milliard d'euros annuels de marchés publics et un chiffre d'affaires cumulé de plus de 1,4 milliard d'euros annuels pour les contrats de concession, il s'agit d'un levier important pour favoriser l'insertion sociale, l'économie sociale et solidaire mais aussi inscrire cette démarche au regard de nos engagements de transition écologique tel que le prévoit le Plan Climat de la Ville.

Ce second Schéma de la Commande Publique Responsable est donc un outil majeur dans la stratégie d'achat de la Ville. Son pilotage, tant par les élu.e.s que par l'administration, démontre une implication à tous les niveaux. C'est la volonté de notre Ville de réaffirmer son double engagement : celui d'une relance de l'activité économique et de son développement, relance qui intègre pleinement la transition écologique et solidaire de notre territoire, vers une économie responsable et durable.

Pour élaborer ce second schéma, nous avons tout d'abord dressé le bilan du premier, adopté pour la période 2016-2020, afin d'identifier les évolutions et améliorations nécessaires. Ce travail a été mené par la Direction des Finances et des Achats à travers des groupes de travail associant directions, mairies d'arrondissement, Secrétariat Général et groupes politiques mais aussi avec des entretiens bilatéraux avec nos partenaires extérieurs.



Des objectifs ambitieux sont ainsi portés par la Ville, sur trois axes structurants. La responsabilité économique d'abord, avec l'adaptation systématique des consultations au profil des structures de l'ESS et de PME. La responsabilité environnementale ensuite, en atteignant le 100 % alimentation durable pour les marchés de restauration collective. La responsabilité sociale solidaire enfin, en développant les achats passés auprès des structures de l'inclusion. Ce ne sont là que quelques exemples.

C'est donc en remerciant chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à son élaboration, que nous sommes fiers de présenter ce second Schéma de la Commande Publique Responsable.

### **Paul Simondon**

Adjoint à la Maire de Paris  
en charge des finances, du budget,  
de la finance verte et des affaires funéraires

La commande publique est un outil fondamental de la transformation écologique et solidaire des territoires. A Paris, elle représente un levier direct et indirect de 3 milliards d'euros qui doit être placé au service du développement économique des petites et moyennes entreprises, des structures de l'Économie Sociale et Solidaire, et des acteurs de l'économie circulaire.

C'est la dynamique que nous avons portée il y a déjà cinq ans lorsque la Ville a adopté à l'unanimité son premier Schéma de la Commande Publique Responsable. C'est cette même dynamique que nous avons largement approfondie à l'occasion de la révision de ce schéma, en lançant plusieurs travaux de concertation avec les directions acheteuses de la Ville de Paris, nos partenaires externes sur les questions d'achats et les groupes politiques du Conseil de Paris.

Ce travail passionnant que nous avons mené nous a permis de définir collectivement de nouveaux objectifs, actualisés et exigeants. Ce deuxième schéma est l'occasion pour la Ville de Paris d'approfondir et d'accélérer son engagement en matière d'achats responsables, tant d'un point de vue social qu'environnemental. Il permet un meilleur accès aux marchés et aux concessions de la Ville pour les structures de l'insertion par l'activité économique, coopératives, entreprises d'utilité sociale, mais aussi aux TPE et PME du territoire parisien, tout en réaffirmant une ambition forte en matière de clauses environnementales et circulaires.

C'est donc avec une grande fierté que nous vous présentons ce deuxième Schéma de la Commande Publique Responsable de la Ville de Paris qui comporte des actions et engagements fondamentaux pour Paris en tant que collectivité. Ces engagements sont variés : inscrire la commande publique parisienne dans une trajectoire zéro déchet au service du réemploi et de la réparation, adopter largement des démarches de sobriété dans le cadre des achats de la Ville, atteindre 3 millions d'heures d'insertion sur la durée totale du deuxième Schéma, doubler le montant d'achats auprès des structures de l'inclusion...

De nombreux chantiers ont déjà été lancés, mais le principe d'une commande publique responsable et ses outils se diffuseront dans chacun des marchés de la Ville grâce à ce nouveau Schéma.

### **Florentin Letissier**

Adjoint à la Maire de Paris  
en charge de l'économie sociale  
et solidaire, de l'économie circulaire  
et de la contribution à la stratégie zéro déchet



# Sommaire

PRÉAMBULE ..... 6

INTRODUCTION ..... 8

**PREMIER PILIER : RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE** ..... 10

Fiche-action 1.1 : Améliorer l'attractivité de la commande  
publique parisienne..... 11

Fiche-action 1.2 : Faciliter l'accès de tous les acteurs économiques  
à la commande publique parisienne..... 14

Fiche-action 1.3 : Promouvoir des relations respectueuses avec  
les fournisseurs..... 16

**DEUXIÈME PILIER : RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE** ..... 18

Fiche-action 2.1 : Protéger face aux risques sanitaires ..... 19

Fiche-action 2.2 : Structurer les achats autour de  
l'économie circulaire..... 21

Fiche-action 2.3 : Inciter aux éco-comportements  
et à une consommation responsable ..... 24

**TROISIÈME PILIER : RESPONSABILITÉ SOCIALE ET SOLIDAIRE** ..... 26

Fiche-action 3.1 : Améliorer la qualité et développer les  
opportunités d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi..... 27

Fiche-action 3.2 : Promouvoir la diversité  
et l'égalité femmes/hommes ..... 29

Fiche-action 3.3 : Encourager la conduite responsable  
des entreprises..... 31

PILOTAGE : DES OBJECTIFS CHIFFRÉS ..... 33

VIE DU SCHÉMA ..... 34

REMERCIEMENTS ..... 35



## Préambule

La Ville de Paris s'engage en faveur de la transition écologique et solidaire au travers de nombreuses politiques publiques. Avec 1,6 milliard d'euros annuels de marchés publics et un chiffre d'affaires cumulé de plus de 1,4 milliard d'euros annuels pour les contrats de concessions, la commande publique parisienne représente un levier considérable pour poursuivre cet engagement et inscrire l'économie parisienne dans ces dynamiques globales. C'est tout l'objectif de ce deuxième Schéma parisien de la Commande Publique Responsable, qui vise à présenter les objectifs et les outils à mettre en œuvre pour les prochaines années..

### La commande publique parisienne : un levier de sortie de crise

La crise sanitaire débutée en 2020 a eu un impact considérable sur le tissu économique parisien, obligeant les acheteur-ses à repenser durablement leurs façons de travailler : **agilité, innovation et résilience** sont les maîtres mots de cette période de relance qui s'amorce.

L'élaboration du deuxième Schéma parisien de la commande publique responsable s'inscrit dans ce contexte de sortie de crise sanitaire et économique. En adoptant un nouveau Schéma pour la période 2022-2026, la Ville de Paris invite les acteurs de la commande publique parisienne à se saisir de l'ensemble des leviers disponibles et faire preuve de créativité dans l'application de solutions nouvelles et d'approches opérationnelles pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Afin de soutenir la relance de l'activité économique et son développement, ainsi que la transition écologique et solidaire des entreprises du territoire parisien, la Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur d'une commande publique ouverte à tous les acteurs économiques : structures de l'économie sociale, solidaire et circulaire, TPE-PME, start-ups innovantes et entreprises locales sont autant d'acteurs qui participent à la transition de Paris vers une économie responsable et durable, et pour lesquels la commande publique de la Ville de Paris représente un levier de développement considérable.

### La commande publique parisienne engagée en faveur du Plan Climat

Dans le cadre de ce deuxième Schéma parisien de la commande publique responsable, la Ville de Paris souhaite renforcer le rôle de sa commande publique dans la réalisation des objectifs du Plan Climat, adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en 2017.

Le Plan Climat constitue le cadre de référence de la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire au niveau parisien. Ses objectifs doivent permettre de réduire considérablement l'empreinte environnementale du territoire parisien, tout en assurant la transition solidaire de la capitale.

## Préambule

Pour accéder au Plan Climat : veuillez cliquer [ici](#)

### Le saviez-vous ?

Les 17 objectifs de développement durable (ODD ou Agenda 2030), adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies, constituent un plan d'action afin de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030. Ils constituent un cadre de référence international de référence pour agir. Au travers de son Plan Climat, la Ville de Paris est fortement engagée dans cette voie.



Les **grandes métropoles** sont directement concernées et pleinement actrices de cette transition. Ainsi, la Ville de Paris s'y engage quotidiennement, et en 2020, la collectivité parisienne compte 44 plans et schémas différents en faveur du développement durable. Il convient désormais de transcrire pleinement et techniquement ces ambitions dans les outils de la commande publique parisienne.



## Introduction

### Culture « achats responsables »

La culture d'une commande publique responsable est présente à la Ville de Paris depuis de nombreuses années. Une «fonction achats» centralisée existe depuis 2009. Le pôle achats responsables de la Ville, intégré à la «fonction achats», apporte son expertise sur les questions de transition écologique et solidaire en lien avec la commande publique.

#### Le saviez-vous ?

La Ville de Paris a développé une doctrine « achats responsables » : 100% des marchés supérieurs aux seuils de mise en concurrence sont systématiquement analysés pour prendre en compte les enjeux et objectifs de transition écologique et solidaire.

Cette démarche de promotion des achats socialement et écologiquement responsables s'applique aujourd'hui à tous les marchés publics au-dessus des seuils de mise en concurrence, ce qui représente 80% du montant total des achats : les enjeux et objectifs de transition sont systématiquement intégrés au stade de l'élaboration de stratégies achats, en amont des consultations. Ces enjeux et objectifs responsables font l'objet d'un suivi et d'un contrôle systématique par un comité hebdomadaire composé d'un expert achats responsables, d'un juriste et d'un responsable achats. Pour les marchés en dessous des seuils de concurrence, les enjeux de transition sont étudiés et intégrés au cas par cas.

Ces dernières années, la Ville de Paris a développé dans sa commande publique de nombreuses pratiques exemplaires à impact social ou environnemental : développement de l'alimentation durable, sortie du diesel et du plastique à usage unique, recours au commerce équitable, Label Alliance Égalité-Diversité, Trophée commande publique socialement responsable, formations sur les achats responsables, etc.

### Bilan du premier Schéma Parisien de la Commande Publique Responsable

La collectivité parisienne est la première ville de France à s'être dotée d'un « SPASER », adopté à l'unanimité du Conseil de Paris le 16 février 2016.

**Qu'est-ce qu'un SPASER ?** : L'adoption d'un « schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables » (SPASER) est obligatoire pour les collectivités territoriales réalisant plus de 100 millions d'euros d'achats par an. Cette obligation, définie à l'article L.2111-3 du Code de la Commande Publique, a été élargie par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui vise à renforcer la transparence des SPASER et à en préciser leur contenu.

Les SPASER permettent de rendre publics l'engagement et les orientations de la collectivité en matière d'achats responsables en déclinant ses objectifs, modalités de mises en œuvre et indicateurs.

## Introduction

Les grands chantiers inscrits dans le premier Schéma ont contribué à faire de la commande publique parisienne un vecteur de transition écologique pour une ville durable, solidaire et exemplaire, comme l'illustrent les chiffres suivants sur la période 2016-2020 :

- 70% des marchés avec une dimension environnementale (clause, critère, objet du marché, ...)
- 500 000 heures d'insertion générées chaque année par les marchés de la Ville
- 40% du montant des achats effectués auprès des petites et moyennes entreprises (hors sous-traitance)

### Élaboration du deuxième Schéma : une démarche partenariale

Dans le cadre de l'élaboration de ce deuxième Schéma, des consultations internes et externes ont été organisées au cours de l'été 2021 afin de recenser les attentes des parties prenantes de la Ville. Le travail de concertation a rassemblé une centaine de participant·es issu·es des Directions opérationnelles et des Mairies d'Arrondissement, du Secrétariat Général, des cabinets d'élus et de groupes politiques. Ces séances de travail ont permis d'identifier les enjeux prioritaires et les progrès possibles.

En parallèle, une dizaine d'auditions bilatérales a eu lieu avec des partenaires du secteur des achats responsables. Enfin, une enquête en ligne sur Idée.Paris a recueilli 76 contributions qualitatives provenant d'acteurs aux profils variés.

### Objectifs du deuxième Schéma Parisien de la Commande Publique Responsable

Dans le cadre de ce deuxième Schéma, les objectifs de la collectivité sont les suivants :

- Déployer et systématiser les exigences environnementales et sociales en intégrant l'ensemble des contrats de commande publique (marchés et concessions) ;
- Renforcer le suivi de l'effectivité des outils d'achats responsables dans les contrats de commande publique (notamment les contrats en cours) ;
- Intégrer une culture du coût global avec les enjeux de transition écologique et solidaire comme grille d'analyse ;
- Améliorer annuellement la politique d'achats responsables de la Ville par une évolution permanente des exigences de soutenabilité.

Afin de mener à bien ces objectifs, la collectivité parisienne a identifié des réflexions et actions transversales, conçues pour toucher un nombre croissant de segments d'achats sur toutes les étapes de la commande publique, et réparties autour de trois grands axes interdépendants :

- Axe 1 : Responsabilité économique
- Axe 2 : Responsabilité environnementale
- Axe 3 : Responsabilité sociale et solidaire

## Axe 1 : Responsabilité économique

Depuis 2018, le Code de la commande publique rassemble l'ensemble de la législation et de la réglementation encadrant les achats publics. Il offre une diversité d'outils en faveur de **l'accessibilité de la commande publique** à un plus grand nombre de fournisseurs de tailles et statuts variés, tout en réaffirmant les trois principes fondamentaux de la commande publique : égalité de traitement, liberté d'accès et transparence des procédures.

Très tôt, la Ville s'est saisie des opportunités offertes par le droit pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises (PME), des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des entreprises innovantes à la commande publique parisienne. Aujourd'hui, 70% des marchés de la collectivité sont contractés avec des PME et représentent 40% du montant total des achats (hors sous-traitance).

Les objectifs de développement durable sont intégrés très tôt, au stade de la définition des stratégies achats, pour une meilleure prise en compte lors des phases de passation et

d'exécution des contrats. Les échanges avec d'autres donneurs d'ordre publics et avec les entreprises sont réguliers et s'inscrivent dans un cadre respectueux, défini par la charte déontologie Achats de la Ville. La collectivité est également attentive aux relations qu'elle entretient avec ses fournisseurs et est historiquement engagée dans une démarche de **prévention des conflits** et de **réduction des délais de paiements**.

La politique d'achats économiquement responsables menée par la Ville permet une **amélioration continue de la qualité de l'offre des prestations et services** pour les Parisiennes et les Parisiens. De nouveaux enjeux se présentent toutefois : le déploiement de la politique d'achats responsables à l'ensemble des contrats de commande publique, l'amélioration et le partage de la connaissance fournisseurs, la pratique systématique du sourcing et un meilleur suivi et contrôle des marchés en exécution sont autant de chantiers pour les années à venir.

### Objectifs clés 2022-2026

- 100% des acteur·rices de la commande publique parisienne (acheteur·ses, prescripteur·rices, fournisseurs, partenaires) sensibilisé·es aux objectifs du deuxième Schéma parisien de la commande publique responsable
- 50% des marchés en exécution faisant l'objet d'un contrôle des clauses sociales et environnementales prévues

L'axe 1 de ce deuxième Schéma se décompose en trois fiches-actions pour la période 2021-2025 :

- 1.1. Améliorer l'attractivité de la commande publique parisienne
- 1.2. Faciliter l'accès de tous les acteurs économiques à la commande publique
- 1.3. Promouvoir des relations respectueuses avec les fournisseurs

## Fiche-action 1.1. : Améliorer l'attractivité de la commande publique parisienne

Une commande publique attractive participe à l'émergence d'offres innovantes, favorisant la qualité des offres et services ainsi que la création de nouvelles filières sur le territoire parisien. Pour améliorer l'attractivité de la commande publique parisienne, la Ville est engagée dans une démarche de suppression des barrières potentielles à l'entrée des marchés et concessions.



### État des lieux

- **Communication sur les besoins** – La Ville communique régulièrement auprès des opérateurs économiques sur ses besoins d'achats : réunions d'information fournisseurs, intentions d'achat, relai auprès des fédérations professionnelles et médias spécialisés.
- **Échanges avec les entreprises** – La collectivité se tient à l'écoute des acteur·rices économiques : sourcing en amont des consultations, visites de salons professionnels et rencontres en B to B, guichet unique pour contacter un·e acheteur·se. La Charte de déontologie Achats de la Ville, accessible sur le site [Paris.fr](https://paris.fr), permet de clarifier et sécuriser ces échanges.
- **Accès aux consultations** – La collectivité est engagée dans la dématérialisation et digitalisation de son processus achat. Les entreprises peuvent mettre en place une veille automatisée et gratuite ainsi que déposer une offre sur le portail Maximilien où sont publiées les consultations de la Ville. Les entreprises sont guidées dans leurs réponses par le cadre de mémoire technique annexé à chaque consultation.
- **Open data** – La Ville est engagée dans une démarche d'ouverture aux données essentielles de la commande publique. Les opérateurs économiques peuvent accéder aux données ouvertes sur le site [Opendata.paris.fr](https://opendata.paris.fr)

### Le « Hacking de l'Hôtel de Ville »

Organisé par Paris&Co et la Ville de Paris, le « Hacking de l'Hôtel de Ville » rassemble chaque année les acteurs de l'innovation : donneurs d'ordres, start-ups et entreprises innovantes. Cet évènement est également l'occasion pour la Ville de présenter les enjeux et opportunités de la commande publique.

## Chantiers 2022-2026

### Chantier 1 : Partager avec les entreprises les besoins stratégiques de la Ville

- Recenser la programmation des besoins avec l'ensemble des services de la Ville
- Organiser des réunions de programmation achats à destination des opérateurs économiques
- Sensibiliser et communiquer avec les opérateurs économiques sur les priorités et orientations de la Ville en matière de transition écologique et solidaire
- Poursuivre la démarche « Open Data » d'ouverture et d'accessibilité aux données de la commande publique parisienne

### Chantier 2 : Améliorer la connaissance des milieux fournisseurs et de leurs offres sur l'ensemble des segments d'achats

- Détecter les innovations technologiques par une veille régulière sur l'ensemble des segments d'achat de la Ville
- Systématiser la pratique du sourcing sur l'ensemble des projets achats de la Ville
- Utiliser les éléments relatifs au Label Fabriqué à Paris dans le cadre du sourcing
- Privilégier les consultations avec une phase de dialogue lorsque cela est possible
- Partager et diffuser la connaissance des fournisseurs et la connaissance des offres au sein de la Ville et avec les partenaires
- Cartographier l'empreinte économique territoriale

### Chantier 3 : Simplifier l'ensemble des consultations

- Privilégier une approche fonctionnelle pour l'expression des besoins
- Mettre en place des clausiers types par segments d'achats pour la rédaction des clauses et critères sociaux et environnementaux
- Ajouter des guides pratiques en annexe des clauses lorsque cela est pertinent (exemple : guide sur la clause socio-professionnelle)
- Mettre en place des questionnaires auprès des entreprises sourcées qui ont retiré un dossier sans déposer d'offre lors de la phase de consultation

### Chantier 4 : Intégrer la notion de coût global et d'analyse de cycle de vie dans les consultations

- Mettre en place des critères de sélection dédiés
- Contribuer à l'élaboration de nouveaux standards sur l'approche en coût global / analyse de cycle de vie dans les achats publics

### Indicateurs et objectifs chiffrés

- Suivre le nombre moyen d'offres par consultation pour tous les contrats avec mise en concurrence
- Suivre le % d'entreprises locales sur le nombre total de fournisseurs

#### Boîte à outils à destination des entreprises

- [Vous souhaitez prendre contact avec un·e acheteur.se de la Ville ?](#)
- [Vous souhaitez rester en veille sur les consultations ou déposer une offre ?](#)
- [Vous souhaitez être informé·e des réunions d'informations fournisseurs passées ou futures ?](#)
- [Vous êtes un fournisseur de la Ville de Paris ?](#)
- [Vous souhaitez accéder aux données ouvertes sur la commande publique parisienne?](#)
- [Vous souhaitez prendre connaissance de la Charte déontologie achats de la Ville de Paris ?](#)

## Fiche-action 1.2. : Faciliter l'accès de tous les acteurs économiques à la commande publique parisienne

L'accès de la commande publique à toutes et tous permet d'aider à la structuration d'opérateurs économiques variés : structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), petites et moyennes entreprises (PME), entreprises et start-ups innovantes. La Ville est fortement engagée dans cette voie.



### Le saviez-vous ?

40% du montant des achats de la Ville est effectué aujourd'hui auprès des PME (hors sous-traitance) qui représentent 70% du portefeuille fournisseurs.

### État des lieux

- **Échanges avec les structures de l'ESS et PME** – La Ville de Paris initie et expérimente régulièrement de nouvelles formes d'échanges et de sourcing avec les entreprises, notamment les PME du territoire parisien, les start-ups innovantes et les structures de l'ESS : rdvs d'affaires en B to B, animation d'ateliers sur la commande publique, réunions d'informations spécifiques suivies d'échanges personnalisés, etc.
- **Boîte à outils « achats » en faveur des PME** – La Ville de Paris étudie systématiquement l'intégration de leviers favorables aux PME et aux structures de l'ESS au stade de l'élaboration des stratégies achats : allotissement technique ou géographique, octroi d'avances, critères de sélection..
- **Co-traitance** – La Ville de Paris communique régulièrement sur la possibilité de former un groupement momentané d'entreprises (GME) pour répondre à une consultation. Une bourse à la co-traitance est accessible sur le portail [Maximilien.fr](https://www.maximilien.fr), où sont publiées les consultations de la Ville.

### Encourager les achats innovants

Le décret du 24 décembre 2018 dit « décret de Noël » offre l'opportunité de passer des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence pour des achats innovants d'un montant inférieur à 100 000€. La Ville de Paris s'est saisie à plusieurs reprises de cet outil, notamment pour expérimenter de nouvelles façons de recruter via le déploiement d'une application mobile innovante.

## Chantiers 2022-2026

**Chantier 1 :** Connaître les spécificités et domaines d'activités des PME et structures de l'ESS parisiennes

- Identifier systématiquement lors des phases de sourcing les structures de l'ESS et les PME
- Développer les échanges avec les réseaux de l'ESS et avec les fédérations professionnelles

**Chantier 2 :** Adapter systématiquement les consultations au profil des structures de l'ESS et des PME

- Veiller à ce que les minima de capacités demandés et les critères de sélection ne constituent pas un frein pour les structures de l'ESS et/ou les PME
- Mettre en place des critères liés au caractère innovant ou au service rendu pour la collectivité
- Intégrer des variantes « innovation » aux consultations lorsque cela est possible

**Chantier 3 :** Encourager la co- et sous-traitance comme modalité d'accès à la commande publique

- Sensibiliser les nouveaux·elles titulaires à la sous-traitance auprès de PME et structures de l'ESS
- Communiquer auprès des PME et structures de l'ESS sur la co- et sous-traitance comme modalité d'accès à la commande publique
- Mettre en place un questionnaire à destination de l'ensemble des titulaires et de leurs sous-traitants afin d'identifier les bonnes pratiques en matière de co- et de sous-traitance
- La Ville de Paris, avec les engagements qu'elle porte en matière de lutte contre la précarité et contre les dérives de l'économie de plateforme, reste vigilante, lorsque les soumissionnaires font appel à des contrats de sous-traitance, aux conditions de cette sous-traitance (contrôle des contrats de sous-traitance, exigences renforcées au moment de l'agrément) et identifie les tâches interdites à la sous-traitance afin de garantir les compétences et savoir-faires des futurs attributaires

**Chantier 4 :** Poursuivre l'accompagnement des PME et structures de l'ESS dans la compréhension des enjeux et opportunités de la commande publique parisienne

- Mettre en place des ateliers de retours d'expérience en présence de PME et structures de l'ESS titulaires de la Ville
- Intensifier les échanges avec les PME et structures de l'ESS
- Mettre en place l'allotissement qui vise à diviser la commande publique en plusieurs appels d'offres permettant ainsi aux structures de l'ESS, aux PME et aux artisans de répondre à la demande de la collectivité dès que cela est possible. Le non-allotissement doit rester une exception et doit être systématiquement justifié

### Indicateurs et objectifs chiffrés

- Atteindre 50% de PME en montant des achats (hors sous-traitance)
- Stabiliser autour de 75% la part de PME sur le nombre total de fournisseurs.
- Augmenter le ratio de structures issues de l'ESS sur le nombre total de fournisseurs
- Augmenter le nombre de marchés réservés et le nombre d'allotissements en faveur de l'ESS



## Fiche-action 1.3. : Promouvoir des relations respectueuses avec les fournisseurs

L'instauration de relations respectueuses entre la collectivité et ses fournisseurs est un vecteur de développement économique pérenne. L'échange et le dialogue facilitent la compréhension des contextes respectifs et contribuent à la qualité des offres et services.



### Le saviez-vous ?

Le délai moyen de paiement des fournisseurs de la Ville de Paris est **inférieur à 30 jours**.

### État des lieux

- **Suivi des marchés** – La Ville de Paris organise régulièrement des réunions de lancement et bilans fournisseurs à destination des titulaires des contrats de commande publique.
- **Délais de paiement** – La Ville de Paris est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de réduction des délais de paiement de ses fournisseurs. La création du portail Paris Fournisseurs en 2014 offre un outil de suivi des factures et des paiements aux fournisseurs de la Ville.
- **Prévention des litiges** – La prévention des litiges et contentieux est un axe fort de la politique d'achats responsables de la Ville : 10 recours contre la Ville en 2019 sur 720 marchés passés.
- **Formation des acheteur·ses** – La Ville organise de nombreuses formations internes sur les achats responsables, notamment sur la gestion de la relation fournisseurs. Les ateliers de retour d'expérience permettent aux agent·es de la Ville d'échanger sur les bonnes pratiques en matière d'achats responsables.

### Les « Formations Flash » : un parcours de formation interne à la Ville

Un parcours de formation interne propose des formations adaptées aux acheteur·ses nouvellement arrivé·es ou expérimenté·es ainsi qu'aux agent·es des fonctions support achats (juristes, approvisionneur·ses, ...) sur les différents enjeux : achats responsables, sourcing, exécution, etc.

## Chantiers 2022-2026

**Chantier 1** : Accompagner les titulaires primo-accédants à la commande publique

- Développer des outils facilitant la relation avec les services de la Ville (exemple : création d'un outil « contacts utiles »)
- Proposer des retours d'expérience aux entreprises primo-accédantes à la commande publique parisienne

**Chantier 2** : Améliorer le suivi et l'adaptabilité des marchés en cours

- Développer la pratique des bilans de marché en présence de l'entreprise titulaire et du service achat
- Insérer des clauses de réexamen dans les contrats
- Systématiser les réunions de lancement des marchés
- Inscrire le suivi des outils et les modalités de reporting dans les conditions d'exécution des contrats

**Chantier 3** : Améliorer la connaissance du portefeuille fournisseurs

- Cartographier les 50 premiers fournisseurs stratégiques de la Ville
- Mettre en place des revues de portefeuille avec les fournisseurs stratégiques
- Mettre en place un questionnaire à destination des fournisseurs titulaires

**Chantier 4** : Informer et sensibiliser les fournisseurs sur les objectifs du deuxième Schéma parisien de la commande publique responsable

- Annexer une synthèse du deuxième Schéma à chaque consultation
- Rappeler les enjeux et objectifs liés à la commande publique responsable lors des réunions de lancement de marché
- Communiquer sur les indicateurs de la commande publique responsable et leur évolution sur le site internet de la Ville « Paris.fr »
- Former opérationnellement l'ensemble des acheteur·ses et des prescripteur·rices de la Ville aux enjeux du deuxième Schéma

### Indicateurs et objectifs chiffrés

- Suivre le nombre de contentieux
- Maintenir un délai moyen de paiement inférieur à 30 jours
- Augmenter le % d'entreprises primo-accédantes à la commande publique parisienne sur le nombre total de titulaires
- Atteindre 50% de contrats dont le suivi des clauses fait l'objet d'une vérification et d'un contrôle

## Axe 2 : Responsabilité environnementale

Les achats et les concessions de la Ville de Paris sont un atout majeur pour orienter efficacement l'administration parisienne vers une **consommation responsable exemplaire** et **impulser la transition écologique**, en raison de leur volume financier et de leur diversité.

Plus de 70% des marchés conclus par la collectivité parisienne contiennent une disposition environnementale (hors clause motorisation / déplacement). L'alimentation durable se développe dans les 30 millions de repas par an servis par l'administration parisienne, avec un taux de 90% dans les crèches. Le Diesel est interdit dans les marchés depuis le 1er janvier 2020, ainsi que l'usage du plastique à usage unique. La préservation de la biodiversité est encouragée : papier 100% recyclé, bois issus

de forêts gérées durablement, recours aux éco-labels, matériaux bio-sourcés, fournitures éco-conçues. Pour lutter contre le réchauffement climatique, la Ville de Paris isole les bâtiments, favorise les circulations douces (vélos et automobiles en auto-partage, tramway), végétalise et piétonnise l'espace public. L'électricité utilisée par la Ville de Paris est 100% d'origine renouvelable. L'administration réduit sa consommation de fournitures et adopte des mesures contre le gaspillage, notamment alimentaire.

Il convient aujourd'hui de **pérenniser et démultiplier** les nombreuses actions de la Ville en faveur des achats environnementalement responsables. Face aux enjeux climatiques et sanitaires, la commande publique parisienne est un levier d'action important.

### Objectif clé 2022-2026

100% des contrats intégrant une disposition environnementale (clause, critère, objet du marché, ...)

Les actions prioritaires de ce deuxième Schéma en matière de responsabilité environnementale sont les suivantes :

- 2.1. Protéger face aux risques sanitaires
- 2.2. Structurer les achats autour de l'économie circulaire
- 2.3. Inciter aux éco-comportements et à une consommation responsable

## Fiche-action 2.1 : Protéger face aux risques sanitaires

Réduire les impacts d'une ville comme Paris sur la biodiversité du territoire et préserver la santé des habitant·es sont des objectifs phares de la collectivité : la suppression du plastique et des perturbateurs endocriniens, la sortie du diesel et les efforts en matière d'alimentation durable sont autant d'enjeux prioritaires pour la commande publique parisienne.



### Le saviez-vous ?

**35% des marchés** de la Ville bénéficient d'une disposition favorable à la biodiversité et plus de 15% intègrent un écolabel reconnu, tout secteur confondu.

## État des lieux

- **Alimentation durable** – La Ville est le premier acheteur public de produits issus de l'agriculture biologique en France et vise les 100% d'alimentation durable dans la restauration collective (53% en 2019, dont 91% dans les crèches).
- **Sortie du plastique** – La Ville de Paris est engagée dans une stratégie de sortie du plastique à usage unique. La pratique du sourcing et la mobilisation des amonts industriels permettent de rechercher activement des alternatives au plastique dans les restaurations collectives municipales et dans les fournitures des crèches.
- **Sortie du diesel** – La Ville interdit depuis 2020 les véhicules à motorisation Diesel pour l'exécution de ses marchés publics. Près de 95% des marchés de la collectivité intègrent une disposition d'interdiction du diesel.

### La commande publique comme outil de transition écologique

Dès 2015, la Ville de Paris a mis en œuvre une stratégie axée sur le déploiement de véhicules propres pour le transport d'enfants en interdisant à 100% l'utilisation des moteurs diesel dans l'attribution de ses marchés. Par le poids de ses commandes, elle a ainsi réussi à générer une transition de l'offre des fournisseurs, en accord avec ses ambitions environnementales.

## Chantiers 2022-2026

**Chantier 1 :** Supprimer les perturbateurs endocriniens et nanomatériaux sur l'ensemble des marchés de fournitures et de prestations de services de la Ville de Paris

- Demander systématiquement des fiches de composition des produits
- Mettre en place le même niveau d'exigence en termes de produits toxiques dans tous les contrats de la commande publique parisienne
- Mettre en place des plans de progrès et clauses incitatives pour accompagner les entreprises titulaires dans la suppression des perturbateurs endocriniens
- Remplacer progressivement les plans de progrès et clauses incitatives par des clauses prescriptives
- Systématiser les clauses et critères de sélection pour supprimer les emballages à usage unique et favoriser la livraison en vrac lors de l'exécution des contrats

**Chantier 2 :** Atteindre 100% d'alimentation durable et zéro plastique pour les marchés de restauration collective

- Mettre en place des contrats de coopération pour favoriser les liens avec les acteurs de proximité dans une logique de circuits courts
- Informer les acteurs économiques sur des financements publics existants pour la conversion à l'agriculture biologique
- Mettre systématiquement en place des plans de progrès dans les contrats pour tendre vers les 100% d'alimentation durable
- Adapter systématiquement les stratégies achats aux enjeux environnementaux : durée et flexibilité du contrat, cahiers des charges fonctionnels, clauses et critères de sélection
- Poursuivre le travail de recherche d'alternatives au plastique
- Renforcer la mutualisation et coordination des achats avec l'ensemble des donneurs d'ordre sur le territoire parisien

**Chantier 3 :** Poursuivre les efforts en matière de lutte contre la pollution automobile sur l'ensemble des contrats de la commande publique parisienne

- Élargir la sortie du diesel aux contrats de concession de la Ville
- Informer les entreprises en amont des consultations sur les financements publics existants pour l'acquisition de véhicules propres

### Indicateurs et objectifs chiffrés

- Atteindre 25% des contrats intégrant une disposition exigeant un écolabel reconnu
- Atteindre 50% des contrats intégrant une disposition favorable à la biodiversité

## Fiche-action 2.2 : Structurer les achats autour de l'économie circulaire

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental à chaque étape du cycle de vie des produits : matières premières, conception, fabrication, transport, consommation, fin de vie.

La Ville de Paris est très engagée en faveur de l'économie circulaire qui contribue à la résilience du territoire et à l'adaptation au changement climatique.



### Le saviez-vous ?

55% des marchés de la Ville contiennent une disposition en faveur de l'économie circulaire.

### État des lieux

- **Expertise économie circulaire** – Les acheteur·ses de la Ville s'appuient sur les connaissances et savoir-faire des différents services ainsi que des partenaires externes tel que l'Institut national de l'économie circulaire (INEC).
- **Solutions circulaires innovantes** – Le sourcing et la veille permettent de détecter régulièrement des solutions circulaires innovantes : remplacement des plastiques, béton bas carbone, béton chanvre, stockage des eaux de pluie, ombrières, brumisation, végétalisation de l'espace public et des façades, panneaux solaires et géothermie, récupération de la chaleur par des data-centers.
- **Clauses et critères dans les contrats** – De nombreux contrats de la Ville, tous segments confondus, contiennent un critère de sélection ou une clause d'exécution en lien avec l'économie circulaire : prestations et produits de nettoyage, équipements sportifs, travaux publics et rénovation, jeux et jouets, papier et fournitures de bureau, végétaux.
- **Réemploi** – Certains marchés de la Ville répondent à un objectif de réemploi : reconditionnement d'ordinateurs, récupération et acquisition de mobilier issu du réemploi, réparation de vélos.

### Achat public durable et responsable : mobilier et réemploi

Dans le cadre d'un marché sur l'acquisition de mobilier pour ses bibliothèques, la Ville de Paris a opté pour la mise en place d'un lot de réemploi en lieu et place de mobilier neuf, réservé aux structures de l'insertion par l'activité économique. Cette initiative, portée par la Direction des affaires culturelles, permet d'allier enjeux environnementaux et sociaux autour d'une solution innovante.

## Chantiers 2022-2026

**Chantier 1 :** Multiplier les leviers d'«ingénierie achat» favorables à l'économie circulaire pour l'ensemble des consultations

- Mettre en place un questionnaire systématique autour du besoin
- Intégrer dans les contrats, dès la conception des projets, des dispositions favorables à l'économie circulaire : produits éco-conçus, matériaux biosourcés, sobriété énergétique, anti-gaspillage, réemploi, fin de vie, etc.
- Raisonner en coût global et analyse des coûts du cycle de vie et analyser les coûts du cycle de vie lorsque cela est possible
- Étudier l'opportunité d'allonger la durée des garanties
- Identifier des marchés propices à l'expérimentation sur les thématiques des matériaux biosourcés et des matériaux de réemploi

**Chantier 2 :** Intégrer systématiquement l'économie circulaire pour le bâti et les travaux publics

- Intégrer l'économie circulaire dès la définition des besoins : utilisation d'éco-matériaux pour la conception des bâtiments, multi-usages et adaptation des bâtiments au changement climatique
- Intégrer des clauses et critères de sélection en faveur de l'économie circulaire : matériaux biosourcés, chantiers à faibles nuisances, préservation de la biodiversité, valorisation des matériaux, gestion des déchets de chantiers, etc
- Généraliser les marchés de déconstruction pour favoriser la récupération de matériaux au-delà des exigences réglementaires

**Chantier 3 :** Favoriser l'acquisition de biens issus du réemploi et/ou de la réutilisation (marchés de fournitures)

- Systématiser le recours aux plateformes de réemploi internes à la Ville avant l'achat de matériel ou mobilier neuf
- Mettre en place des lots dédiés au réemploi, à la réparation ou au reconditionnement
- Inclure des clauses pour l'intégration de matières recyclées

- **Adapter nos consultations aux enjeux du réemploi :** éviter si possible le recours à des catalogues standards, adapter la durée de garantie, rédiger des cahiers des charges fonctionnels, etc.

### Indicateurs et objectifs chiffrés

- Atteindre 5 points au-dessus des seuils fixés par la loi AGEC et son décret d'application concernant le % du volume d'achats d'équipements issus du réemploi et de la réutilisation
- Atteindre 75% de contrats intégrant une disposition relevant de l'économie circulaire



## Fiche-action 2.3 : Inciter aux éco-comportements et à une consommation responsable

La Ville de Paris, en tant qu'administration exemplaire, incite les services aux éco-comportements et éco-usages. Elle favorise l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité. Un achat responsable passe par l'allongement de la durée d'usage, mais aussi la modération de la consommation.



### Le saviez-vous ?

Environ 30% des marchés de fournitures bénéficient d'une disposition d'optimisation des commandes et livraisons.

### État des lieux

- **Achats de fournitures éco-responsables** – La Ville privilégie les achats éco-responsables pour son fonctionnement interne : ramettes de papier 100% recyclé, consommables informatiques éco-responsables, objets promotionnels durables et fonctionnels, etc.
- **Consommation responsable et lutte contre le gaspillage** – La Ville met en place des catalogues fournisseurs raisonnés et référence les produits éco-responsables pour encourager les agent-es de la Ville à modifier leurs habitudes de consommation. La collectivité met également en place des formations à la consommation responsable à destination des agent-es. Cette politique a entraîné une baisse significative des consommations de fournitures dédiées au fonctionnement de la collectivité.
- **Optimisation des livraisons** – La collectivité parisienne met en place, dans le cadre de ses marchés de fournitures, des tournées de livraisons pour chaque site afin de limiter et d'optimiser le nombre de livraisons. Les marchés de la Ville prévoient également des dispositions en faveur des mobilités douces.

#### Les achats au service des mobilités douces

En 2020, la Ville de Paris a attribué un marché de prestations de livraisons par vélos cargos et triporteurs pour le fonctionnement de ses services. Ce moyen de livraison répond parfaitement aux enjeux du Plan Climat de la Ville, notamment sur les objectifs 2020-2030 concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), les changements de mobilité et le développement du transport de fret sur le dernier kilomètre.

## Chantiers 2022-2026

**Chantier 1 :** Poursuivre les avancées sur la stratégie de logistique urbaine durable pour l'ensemble des marchés de fournitures

- Identifier grâce au sourcing les nouvelles solutions de logistique urbaine ainsi que les contraintes logistiques pesant sur les acteur·rices économiques
- Différencier dans les consultations les coûts d'achats de fournitures et les coûts de livraison
- Valoriser les offres proposant une livraison plus respectueuse de l'environnement sur l'ensemble de la chaîne logistique
- Développer les livraisons du dernier kilomètre en mobilités propres et partagées : fret fluvial et ferroviaire, deux-roues et trottinettes électriques, nouvelles formes de mobilité douce, etc.
- Travailler au développement d'espaces logistiques urbains de livraison

**Chantier 2 :** Encourager les éco-comportements sur les contrats liés au fonctionnement de la collectivité

- Systématiser le recours aux plateformes de réemploi internes à la Ville avant le recours aux marchés pour l'acquisition de matériel ou mobilier neuf
- Étudier le recours aux produits labellisés « Fabriqué à Paris »
- Poursuivre la mise en place de catalogues raisonnés / restreints et identifier les références vertes et issues du commerce équitable
- Élargir la politique de suivi des consommations à l'ensemble des marchés transverses de fournitures lorsque cela est possible
- Sensibiliser les agent-es lorsqu'un changement de pratiques est induit par un achat

**Chantier 3 :** Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre donneurs d'ordres publics

- Initier des benchmarks avec d'autres donneurs d'ordres publics pour tendre vers une homogénéisation des bonnes pratiques en matière de commande publique responsable
- Systématiser les groupements d'achats avec les établissements publics de la Ville de Paris lorsque cela est possible : Caisses des écoles, Paris Musées, Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, etc.
- Développer les groupements d'achats avec d'autres donneurs d'ordres publics : collectivités territoriales, villes et capitales européennes, entités publiques, etc.

#### Indicateurs et objectifs chiffrés

- Atteindre 75% de marchés de fournitures intégrant une disposition d'optimisation des commandes et livraisons
- Suivre les consommations en ramettes de papier recyclé, fournitures de bureaux et consommables informatiques

## Axe 3 : Responsabilité sociale et solidaire

Paris est un territoire rassemblant des situations sociales extrêmement variées. Les enjeux sociaux et sociétaux sont multiples Intra-muros, mais également sur l'ensemble de la chaîne de valeur des achats de la Ville.

La commande publique s'inscrit comme un **outil de lutte contre le chômage et contre différentes formes de discrimination**. Elle s'inscrit également comme un levier d'amélioration des conditions de travail sous toutes ses formes. Ces objectifs sont aujourd'hui réaffirmés par la Ville de Paris, qui mobilise depuis de nombreuses années les différents outils offerts par le Code de la Commande Publique pour progresser au quotidien.

### Objectif clé 2022-2026

100% des contrats intégrant une disposition sociale (clause, critère, objet du marché, ...)

Les années à venir sont porteuses de nombreux chantiers, transverses à l'ensemble des segments d'achats, et qui peuvent être synthétisés par les fiches-actions suivantes :

- 3.1. Améliorer la qualité et développer les opportunités d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi
- 3.2. Promouvoir la diversité et l'égalité Femmes/Hommes
- 3.3. Encourager la conduite responsable des entreprises

Ces dernières années ont été marquées par de nombreuses avancées, pour une commande publique plus responsable sur le plan social. Le recours à un partenaire unique a permis de faciliter la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales d'insertion, afin de **générer des parcours de qualité**. L'ouverture et la veille assurée sur les nouvelles opportunités ont permis d'expérimenter un premier marché réservé aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire. Forte de ces succès, la Ville de Paris a été mise à l'honneur à de nombreuses reprises pour sa politique d'achats socialement responsables.

### Fiche-action 3.1 : Améliorer la qualité et développer les opportunités d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi

L'insertion des personnes éloignées de l'emploi est un axe important des contrats de la Ville de Paris. Au-delà de l'augmentation du nombre d'heures d'insertion, les parcours générés par la commande publique parisienne doivent tendre vers l'accès à un emploi durable pour des bénéficiaires aux profils divers. La Ville de Paris s'engage dans cette voie auprès des structures de l'inclusion (ESS, handicap et insertion)



### Le saviez-vous ?

**4 millions d'euros** d'achats directs sont effectués annuellement auprès des structures de l'inclusion (insertion et handicap).

### État des lieux

- **Facilitateur unique** – Depuis, 2016, la Ville de Paris a confié à l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences) le suivi de la mise en œuvre de l'insertion dans les contrats. Son rôle est d'accompagner les titulaires, d'aider au recrutement de profils adaptés, identifier les relais d'accompagnement socio-professionnel pertinents et de contrôler la bonne exécution des clauses sociales d'insertion.
- En 2020, **450 marchés** de la Ville comportent une clause sociale d'insertion, générant un total de **466 180 heures d'insertion** (soit 290 équivalents temps plein).

### Commande publique et opportunités d'insertion

La Ville de Paris a expérimenté en 2020 une nouvelle clause sociale d'insertion ciblant les personnes handicapées, sur le modèle de la clause d'insertion socio-professionnelle. Cette disposition a été mise en œuvre avec succès sur un marché de bacs et jardinières en bois et permet ainsi d'ouvrir la voie à de nouvelles opportunités d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi.

## Chantiers 2022-2026

**Chantier 1 :** Améliorer la qualité des parcours des bénéficiaires de la clause sociale d'insertion

- Élargir à l'ensemble des contrats de commande publique l'opportunité d'intégrer une clause sociale d'insertion
- Diversifier les segments d'achats porteurs d'une clause sociale d'insertion afin de varier les métiers proposés
- Développer l'utilisation de critères de sélection relatifs à la qualité des parcours d'insertion
- Identifier l'évolution des actions menées par les entreprises en termes d'insertion et dresser un bilan avant la reconduction de marchés

**Chantier 2 :** Développer les achats passés auprès des structures de l'inclusion, en direct ou par la sous-traitance

- Renforcer la collaboration avec les réseaux des structures de l'inclusion
- Mieux informer les titulaires sur les différentes modalités de mise en oeuvre de la clause sociale d'insertion, en diffusant des guides pratiques notamment
- Donner de la visibilité sur les orientations achats de la Ville pour participer à l'émergence de nouvelles filières, en collaboration avec le facilitateur unique

**Chantier 3 :** Diversifier les leviers d'achats socialement responsables en faveur des personnes éloignées de l'emploi

- Identifier les enjeux sociaux sur chaque segment d'achat dès la phase d'expression du besoin
- Mobiliser l'ensemble des leviers afin d'adapter chaque contrat aux enjeux identifiés : marchés d'insertion, critères de sélection, clauses, marchés réservés, allotissements, etc.
- Informer les opérateurs économiques des possibilités de co-taitance et de sous-traitance avec les structures de l'inclusion

### Indicateurs et objectifs chiffrés

- Atteindre 3 millions d'heures d'insertion sur la durée totale du deuxième Schéma
- Atteindre 50% des contrats clausés intégrant un critère relatif à la qualité des parcours d'insertion
- Doubler le montant d'achats auprès des structures de l'inclusion
- Atteindre 100 marchés réservés (insertion et/ou handicap ou ESS) et marchés d'insertion
- Suivre le taux de sorties positives (emploi ou formation) sur nos contrats clausés

### Le saviez-vous ?

La Ville a développé une doctrine interne établissant un périmètre pertinent pour la mise en place d'une clause d'insertion : les marchés de travaux et de services supérieurs à 750 000€ et les marchés de prestations intellectuelles supérieurs à 200 000€.

## Fiche-action 3.2 : Promouvoir la diversité et l'égalité Femmes- Hommes

En agissant au quotidien en faveur de la diversité et de l'accessibilité dans ses contrats, la Ville de Paris fait de la commande publique un levier de lutte contre les inégalités. En complémentarité de sa démarche de budgétisation sensible au genre lancée en 2021, la Ville s'engage également dans une démarche d'éga-conditionnalité. Elle a reçu le Label Alliance Égalité-Diversité pour ses réalisations, notamment en termes d'achats responsables.



### L'affirmation d'une commande publique socialement responsable

La collectivité parisienne a récemment introduit dans ses marchés du secteur de l'événementiel une nouvelle clause sur la promotion de la diversité, de l'accessibilité et de l'égalité Femmes/Hommes, permettant ainsi d'élargir ses leviers d'achats socialement responsables.

### État des lieux

- **Diversité** – Un questionnaire diversité figure dans tous les marchés de travaux et de services de plus de 50 000€ et d'une durée supérieure à 3 ans afin d'identifier l'évolution des actions mises en place par les titulaires pendant l'exécution des marchés.
- **Boîte à outils « achats »** – Des clauses et critères de sélection relatifs à la promotion de la diversité et à l'égalité Femmes-Hommes sont introduits dans plusieurs marchés de la Ville.
- **Insertion des femmes** – Les femmes représentent 15,8% des heures d'insertion en 2020 sur les marchés de la Ville de Paris.

## Chantiers 2022-2026

**Chantier 1 :** Développer la prise en compte de la diversité lors de la rédaction des contrats

- Mobiliser et diversifier les leviers d'achats promouvant la diversité et l'égalité Femmes-Hommes
- Intégrer dans les contrats les enjeux d'accessibilité des personnes handicapées aux services et équipements de la Ville

- Maintenir et réaffirmer l'interdiction de soumissionner pour les opérateurs économiques ayant été condamnés en raison de pratiques discriminatoires en matière de diversité et de handicap

**Chantier 2 :** Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes par la commande publique parisienne

- Diversifier les segments d'achats concernés
- Promouvoir auprès des fournisseurs la mise en place d'actions en faveur de l'égalité Femmes-Hommes
- Questionner les entreprises sur leurs plans de progrès pour l'égalité Femmes-Hommes
- Maintenir et réaffirmer l'interdiction de soumissionner pour les opérateurs économiques ayant été condamnés en raison de pratiques discriminatoires en matière d'égalité Femmes/Hommes

**Chantier 3 :** Encourager les fournisseurs à s'engager dans la promotion de la diversité

- Systématiser les questionnaires relatifs à la diversité, dans les marchés cibles de la doctrine interne
- Veiller au respect des engagements pris par les titulaires
- Valoriser les bonnes pratiques, notamment par des actions de communication

#### Indicateurs et objectifs chiffrés

- Atteindre 100% des contrats éligibles intégrant des dispositions favorables à la diversité, l'accessibilité et à l'égalité Femmes/Hommes
- Augmenter le nombre d'heures d'insertion réalisées par des femmes

### Le saviez-vous ?

Sur les 10 dernières années, plus de **363 entreprises** titulaires de la Ville ont obtenu le Label Diversité.

## Fiche-action 3.3 : Encourager la conduite responsable des entreprises

L'amélioration des conditions de travail des salarié-es sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement est un objectif fondamental de la politique d'achats responsables de la Ville de Paris. La collectivité veille à ce que les entreprises qui soumissionnent et remportent les marchés publics et concessions soient vertueuses en matière de droit du travail et respectent les règles de mise en concurrence. Par ailleurs, Paris est labellisée «Territoires de commerce équitable» depuis 2010.



### État des lieux

- **Respect du droit du travail** – La Ville de Paris s'engage en faveur de la lutte contre le travail dissimulé et le dumping social. Les marchés de la Ville de Paris incluent une clause relative aux travailleur-ses étranger-es et aux travailleur-ses détaché-es.
- **Commerce Équitable** – La Ville achète de nombreux produits issus du commerce équitable pour son fonctionnement interne. Les tenues de travail de quelques 10 000 agent-es sont composées de coton bio et équitable. Ce marché a permis de structurer une importante filière «coton équitable».

#### Commerce équitable : structuration d'une filière « coton équitable »

Depuis 2008, la Ville de Paris équipe quelques 10 000 agent-es avec des vêtements de travail composés de coton bio et équitable. Ces marchés de textile ont ainsi permis de structurer une importante filière « coton équitable ».

### Chantiers 2022-2026

**Chantier 1 :** S'engager pour la conduite responsable des organisations

- Diffuser le respect des principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement
- Promouvoir la traçabilité sociale par l'activation de leviers socialement responsables dans les contrats



- Poursuivre la vigilance sur le travail dissimulé et le dumping social, notamment par la détection des offres anormalement basses
- Sur toutes les exigences contractuelles (et notamment les clauses sociales), tout manquement de la part du titulaire peut se traduire par une mise en demeure et/ou une résiliation du contrat
- Maintenir et réaffirmer l'interdiction de soumissionner pour les opérateurs économiques ayant été condamnés pour non-respect du droit du travail

#### **Chantier 2 :** Veiller à l'amélioration des conditions de travail

- Développer des initiatives pour vérifier les conditions de travail sur la chaîne d'approvisionnement
- Dialoguer avec les opérateurs économiques et les partenaires spécialisés pour s'inscrire dans des démarches sectorielles
- Dans le cadre de la démarche de logistique urbaine, étudier le recours aux structures de l'ESS pour la livraison des produits et rester vigilant sur les conditions de travail des personnes intervenant pour ces livraisons
- Développer les dispositions visant à améliorer les conditions de travail des salarié-es des entreprises titulaires (prévention des troubles musculo-squelettiques, réduction des substances nocives, etc.)

#### **Chantier 3 :** Développer le recours au commerce équitable

- Diversifier les segments concernés, grâce à un sourcing approfondi
- Sensibiliser les utilisateur-rices aux produits issus du commerce équitable
- Soutenir le développement de filières équitables

#### **Indicateurs et objectifs chiffrés**

- Suivre le nombre de contrats intégrant une disposition visant à protéger les salarié-es des entreprises titulaires
- Suivre le nombre d'initiatives visant à vérifier les conditions de travail sur la chaîne d'approvisionnement
- Suivre la part de produits issus du commerce équitable

## **Pilotage : des objectifs chiffrés**

Afin de répondre aux ambitions fixées par la Ville de Paris pour une commande publique parisienne responsable, ce Schéma prévoit des objectifs chiffrés sur chaque axe du développement durable, tels que rappelés ci-dessous :

#### **Responsabilité économique**

- 100% des acteur-ric.e.s de la commande publique parisienne (acheteur-ses, prescripteur-rices, fournisseurs, partenaires) sensibilisé-es aux objectifs du deuxième Schéma parisien de la commande publique responsable
- 50% de PME en montant des achats
- Stabiliser autour de 75% la part de PME sur le nombre total de fournisseurs
- Augmenter le ratio de structures issues de l'ESS sur le nombre total de fournisseurs
- Augmenter le nombre de marchés réservés et le nombre d'allotissements en faveur de l'ESS
- Maintenir un délai moyen de paiement inférieur à 30 jours
- Augmenter le % d'entreprises primo-accédantes à la commande publique parisienne sur le nombre total de titulaires
- 50% de contrats dont le suivi des clauses fait l'objet d'une vérification et d'un contrôle

#### **Responsabilité environnementale**

- 100% de contrats intégrant une disposition environnementale
- 25% de contrats intégrant une disposition exigeant un écolabel reconnu
- 50% de contrats intégrant une disposition favorable à la biodiversité
- Atteindre 5 points au-dessus des seuils fixés par la loi AGEC et son décret d'application concernant le % du volume d'achats d'équipements issus du réemploi et de la réutilisation
- 75% de contrats intégrant une disposition relevant de l'économie circulaire
- 75% des marchés de fournitures intégrant une disposition d'optimisation des commandes et livraisons

#### **Responsabilité sociale**

- 100% de contrats intégrant une disposition sociale
- 3 millions d'heures d'insertion sur la durée totale du deuxième Schéma
- 50% des contrats clausés intégrant un critère relatif à la qualité des parcours d'insertion
- Doubler le montant d'achats auprès des structures de l'inclusion
- 100 marchés réservés et/ou marchés d'insertion
- 100% des contrats éligibles intégrant des dispositions favorables à la diversité et à l'égalité Femmes/Hommes
- Augmenter le nombre d'heures d'insertion réalisées par des femmes

## Vie du Schéma

### État des lieux

Le SPASER se définit comme un outil d'orientation à destination des acheteur·ses de la Ville de Paris, mais également de toutes les parties prenantes de la commande publique parisienne. Afin de faire vivre ce Schéma, une gouvernance politique et technique est mise en place.

Un **comité de pilotage** composé des élu·es concerné·es<sup>1)</sup> est mis en place. Il est en charge des orientations de ce Schéma.

Un **comité technique** constitué des représentant·es des services achat centralisés et des services des concessions et piloté par le Secrétariat Général de la Ville est mis en place. Il est en charge du suivi de chacune des fiches-actions et favorise l'appropriation par toutes et tous des enjeux de ce Schéma. Il met en place des bilans annuels permettant de situer les progrès réalisés et propose au comité de pilotage des révisions concernant les objectifs et les indicateurs.

Les **prescripteurs internes** sont associés au suivi du Schéma dans le cadre du réseau des référent·es « achats et approvisionnement ». Des rencontres sont organisées afin de partager et informer sur les actions mises en œuvre pour la réalisation des objectifs fixés par le Schéma.

Ce deuxième Schéma est diffusé sur le site de la Ville de Paris et accessible à toutes les parties prenantes de la commande publique parisienne.

### Suivi et mise en oeuvre

Les chantiers de ce deuxième Schéma seront déclinés de façon progressive, avec une attention particulière portée aux segments d'achats que la Ville de Paris identifie comme prioritaires, mentionnés ci-dessous :

- Bâtiment et travaux publics
- Communication et événementiel
- Entretien de l'espace public
- Fluides (électricité, gaz, eau, ...)
- Fournitures et prestations informatiques
- Fournitures et services de restauration collective
- Fournitures et services liés à la petite enfance
- Mobilier urbain
- Transports et mobilités

Cette liste est non-exhaustive et pourra être complétée de nouveaux segments d'achats, en fonction des stratégies et priorités liées à la commande publique parisienne ainsi qu'à l'apparition de nouveaux enjeux sociaux et environnementaux.

(1) Les Adjoint.e.s à la Maire concerné·es ainsi que les élu·es siégeant en CAO et en commission concession de la Ville

## Remerciements

Nos remerciements vont à l'ensemble des services de la Ville de Paris ayant participé à l'élaboration de ce deuxième Schéma : Directions opérationnelles, cabinets d'adjoint·es et élu·es, Mairies d'arrondissement, Secrétariat général et Centre d'action sociale.

Nous remercions également les partenaires externes de la Ville de Paris pour leur disponibilité et leurs contributions :

- L'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) ;
- Le Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Économie (GRAFIE) ;
- L'association Handéco
- L'Institut national de l'économie circulaire (INEC)
- La Maison des Canaux
- Le Groupement d'intérêt public Maximilien
- Paris & Co
- Les Régies de quartier de Paris
- Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

Enfin, nous remercions l'ensemble des contributeur·trices au questionnaire « Construisons un nouveau Schéma pour des achats responsables » publié sur la plateforme Idee.Paris du 19 juillet au 19 septembre 2021.

